

## Voitures et deux roues

Le plan climat-air-énergie 2020-2025 de GPSO préconise la réduction des émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques sur le territoire d'ici l'horizon 2030. Limiter ses trajets avec des véhicules thermiques, avoir recours à l'autopartage et acquérir des véhicules propres sont des gestes significatifs pour atteindre cet objectif.  
Publié le 07/06/2024 – Mis à jour le 06/03/2025

## Stationnement

**90%**  
gratuit sur voirie  
**1 heure**  
maximum gratuit en zone bleue  
**137**  
places PMR

### Gratuit et à durée limitée

Anciennement zone bleue, les zones de stationnement gratuit à durée limitée restreignent l'arrêt des véhicules à 1h maximum. La pose du disque européen sur le pare-brise est obligatoire et doit indiquer l'heure d'arrivée. Le non-respect de cette durée est passible d'une amende. Des zones de stationnement temporaire sont en place.

Avec une durée maximale de 1 heure :

Autour du marché Maison-Rouge les jours de marché (mardi, vendredi et dimanche),

Place Stalingrad du lundi au samedi de 8h à 19h.

Avec une durée maximale de 25 minutes :

Avenue Villacoublay dans sa portion comprise entre le mail Fernand Pouillon et l'allée des Potagers sur 12 places côté impair,

Mail Fernand Pouillon dans sa portion comprise entre la rue Mazekeret Batya et l'avenue Villacoublay sur 17 places.

Autres secteurs de stationnement gratuit à durée limitée

Parking du centre d'art et de culture

Rues des Chaillots, Raoul-Batany et du Bois de Fleury sur demande uniquement

### **STATIONNEMENT EN AOÛT**

*Habitants et professionnels : le stationnement reste gratuit pour les résidents et les professionnels meudonnais. Les résidents et professionnels qui sont déjà enregistrés sur la plateforme en ligne (avec ou sans abonnement) n'ont aucune démarche à faire : ils bénéficient automatiquement de la gratuité.*

*Autres automobilistes : dans toutes les rues habituellement payantes, le stationnement le restera du 28 juillet au 31 août, y compris les dimanches et le 15 août.*

### Payant en surface

Trois zones de stationnement payant existent dans les quartiers de Bellevue, de Meudon sur Seine, de Val-Fleury et du Centre. A Meudon-la-Forêt, en dehors, des parkings fermés et privés et de la zone de stationnement réglementé dans l'écoquartier, le stationnement y est entièrement gratuit.

#### **Zone rouge**

Payant du lundi au samedi  
de 9h à 19h30  
Durée maximale : 2 heures  
Forfaits non valides

#### **Zone orange**

Payant du lundi au samedi  
de 9h à 19h30  
Durée maximale : 5 heures  
Forfaits valides

#### **Zone marron**

Payant du lundi au samedi  
de 9h à 19h30  
Durée maximale : 5 heures  
Forfaits valides

Dans l'ensemble des zones, les 30 premières minutes sont gratuites (une seule fois par jour) et totalement gratuit de 13h à 14h (sauf zone marron).

### **Stationnement gratuit**

*En cas de pic pollution et du 1er au 31 août (**sauf durant l'été 2024**), le stationnement payant en surface devient gratuit pour les résidents enregistrés en ligne. Les forfaits en cours de validité ne sont ni prolongés, ni remboursés.*

#### **Payant dans un parking public**

##### **Parking Indigo**

200 places

19 avenue du Général de Gaulle

7/7 et 24/24 – Gratuit de 13h à 14h

01 46 42 88 61

##### **Parking de l'écoquartier**

94 places

9 rue Mazkeret-Batya

Stationnement uniquement de 6h à 23h

Pas d'abonnement

##### **Parking de L'Avant Seine**

60 places

5 rue du Martin Pêcheur

7/7 et 24/24

07 61 99 45 92

#### **Stationnement alterné**

Selon l'article R.417-2 du code de la route, lorsque le stationnement est alterné, il est autorisé du 1<sup>er</sup> au 15 du mois du côté des numéros impairs, du 16 à la fin du mois, du côté des numéros pairs. Les places de stationnement ne sont ni tracées, ni matérialisées au sol. Le changement de côté s'effectue le dernier jour de la période, entre 2h30 et 12h. La sanction du non-respect de l'article R.417-2 du code de la route est une contravention de 2<sup>e</sup> classe. La procédure de mise en fourrière n'est pas prévue pour cette infraction.

#### **Stationnement PMR**

Pour faciliter le stationnement des personnes à mobilité réduite ou porteuse d'un handicap, il y a 150 places à Meudon.

#### **Carte: localiser les places en Ville**

#### **Forfait post-stationnement**

Qu'est-ce que le forfait de post-stationnement (FPS) ? Comment le régler ou le contester ? Comment est effectué le contrôle du stationnement sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) ? Les réponses à vos questions sur le FPS.

#### **Véhicules partagés et covoiturage**

**Information de contact**



**Hôtel de Ville**

*Horaires : Lundi, mardi,  
mercredi, vendredi  
8h30-12h et 13h30-17h30  
Jeudi et samedi  
8h30-12h*

*Fermé l'après-midi*

*Accueil sans rendez-vous*

*Démarches sur rendez-vous*

*Adresse : 6 avenue Le Corbeiller 92190 Meudon*

*Tél. : 01 41 14 80 00*

**Mairie annexe**

*Horaires : Lundi, mardi,  
mercredi, vendredi  
9h-12h et 13h30-17h*

*Jeudi : 9h-12h*

*Fermée l'après-midi*

*et le samedi*

*Accueil sans rendez-vous*

*Démarches sur rendez-vous*

*Adresse : 5 avenue G.-Millandy 92360 Meudon-la-Forêt*

*Tél. : 01 41 28 19 40*